

TARIFS

HONORAIRES DE GESTION

à la charge du propriétaire

	Honoraires TTC
Locaux d'habitations ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	7,80 % des loyers et charges encaissés
Locaux meublés	7,80 % des loyers et charges encaissés

HONORAIRES DE LOCATION DANS LE CADRE D'UN MANDAT DE GESTION

TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

A la charge du propriétaire :

Entremise et négociation (hors parking/garage)	100 €	
Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	8 €/m ² plafonné selon tableau ci-dessous	
Réalisation état des lieux d'entrée	Location vide	3 €/m ² plafonné selon tableau ci-dessous
	Location meublée	forfait supplémentaire de 50 €
	Location maison	forfait supplémentaire de 70 €

A la charge du locataire :

Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	8 €/m ² plafonné selon tableau ci-dessous
Réalisation état des lieux d'entrée	3 €/m ² plafonné selon tableau ci-dessous

Plafonds honoraires	Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	Réalisation état des lieux d'entrée
Studio	240 €	90 €
F1/F1 bis	320 €	120 €
F2	350 €	130 €
F3	440 €	165 €
F4	520 €	195 €
F5	640 €	240 €
F6	720 €	270 €
F7	800 €	300 €
Parking/Garage	100 €	50 €

Honoraires particuliers	A la charge du propriétaire	A la charge du locataire
Avenant au bail	50 €	50 €

TARIFS

HONORAIRES DE SYNDIC

honoraires répartis selon les tantièmes de copropriété

Gestion courante	Honoraires TTC
Jusqu'à 6 lots principaux : forfait	2 000 €
de 7 à 15 lots principaux : forfait + tarif par lot supplémentaire	2 000 € + 180 €/lot
de 16 à 30 lots principaux : forfait + tarif par lot supplémentaire	3 620 € + 162 €/lot
au-delà de 30 lots principaux : forfait + tarif par lot supplémentaire	6 050 € + 156 €/lot
Coût extranet à ajouter au forfait	360 €

frais et honoraires imputables aux seuls copropriétaires

Frais et honoraires liés aux mutations	Honoraires TTC
Etablissement du pack vente loi Alur	90 €
Etablissement du questionnaire avant-contrat uniquement	70 €
Etablissement de l'état daté	360 €
Opposition sur mutation (article 20 I de la loi du 10 juillet 1695)	90 €

Frais de recouvrement (article 10-1 a de la loi du 10 juillet 1965)	Honoraires TTC
Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception	24 €
Relance après mise en demeure	24 €
Dépôt d'une requête en injonction de payer	84 €
Suivi du dossier transmis à l'avocat (uniquement en cas de diligences exceptionnelles)	coût horaire : 72 €

coût horaire de vacation : 72 € TTC

TARIFS

HONORAIRES DE VENTE

à la charge du vendeur

	Honoraires HT	Honoraires TTC
de 0 à 25 000 € (avec minimum de 2 000 €)	9,17 %	11 %
de 25 000 € à 80 000 €	7,50 %	9 %
de 80 000 € à 150 000 €	6,67 %	8 %
au-delà de 150 000 €	5,83 %	7 %

A noter : les honoraires sont réduits de 10 % en cas de mandat exclusif.

HONORAIRES DE LOCATION DANS LE CADRE D'UN MANDAT DE LOCATION

TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

A la charge du propriétaire	A la charge du locataire
Entremise et négociation : 100 €	-
Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail : 8 €/m ²	Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail : 8 €/m ²
Réalisation état des lieux d'entrée : 3 €/m ²	Réalisation état des lieux d'entrée : 3 €/m ²